

1.2 Politique d'embauche des Médias acadiens universitaires Inc.

Cette politique fut adoptée à la réunion régulière du conseil d'administration des MAUI le 28 mars 2012

La présente a pour but de régir l'embauche des boursier.ère.s, pigistes, et bénévoles des Médias acadiens universitaires Inc. (MAUI).

Postes boursiers

1. Chaque poste boursier assume des tâches qui relèvent d'un ou plusieurs médias régis par les MAUI. Le. la boursier.ère doit signer un contrat au moment de son embauche qui décrit ces tâches et la bourse accordée.
2. Avant de remettre une bourse, le bureau de direction des MAUI devra évaluer la performance du. de la boursier.ère et pourra, dans le cas où les tâches n'ont pas été complétées, réduire ladite bourse de façon à refléter le montant du travail accompli. Cette évaluation privilégiera une approche quantitative plutôt que qualitative afin de respecter la dimension laboratoire des médias régis par les MAUI.
3. Un.e boursier.ère qui désire amener en appel la décision du bureau de direction des MAUI de réduire sa bourse pourra demander de faire entendre son cas à la prochaine réunion du Conseil d'administration des MAUI. Le C.A. prendra la décision finale après avoir révisé toute l'information soumise.
4. Les membres du Comité exécutif des MAUI qui choisissent de prendre les tâches d'un poste boursier en plus de celles de leur poste élu ne reçoivent qu'une seule bourse, soit la plus élevée entre celle du poste élu et celle du poste boursier.

Pigistes

5. Les pigistes employé.e.s par le journal LE FRONT seront payé.e.s un montant déterminé par le bureau de direction par article. Par le mot « article », la présente politique désigne les items qui peuvent être publiés comme ensemble complet par le journal (ex. : article avec photo, caricature, bande dessinée).
6. Le journal se réserve le droit de ne publier l'article d'un.e pigiste que sur son site Internet si l'espace dans la version papier du journal manque. Le. la pigiste ne recevra pas de cachet dans cette circonstance, mais doit approuver l'utilisation de son article auprès du. de la rédacteur.trice en chef.

Postes bénévoles

7. La radio CKUM emploie des bénévoles pour la plupart de ses émissions. Les créneaux dans la grille horaire seront offerts d'abord aux étudiant.e.s de l'Université de Moncton - Campus Moncton, puis aux membres non-étudiant.e.s des MAUI.
8. Seul.e.s les membres des MAUI peuvent se voir offrir une émission bénévole. Les étudiant.e.s qui paient leur cotisation sont automatiquement membres. Pour devenir membre non-étudiant, une personne doit payer le montant de la cotisation aux MAUI.